

## Programme de formation

ADR 1.3\_SPECIAL\_AMIANTE

### But de la formation

Acquérir les connaissances réglementaires nécessaires au transport de déchets amiantés

### Objectifs pédagogiques

1. Identifier et classer les différents types d'amiante
2. Connaître les différents régimes d'expédition de l'ADR
3. Connaître les caractéristiques, marquages et étiquetages des emballages contenant de l'amiante
4. Connaître les prescriptions relatives aux documents de transport

### Pré-requis

Français, lu, parlé, écrit

### Type de public

Personne en charge de la manutention de sac et de palette d'amiante conditionnés.  
Cette formation est obligatoire pour toutes les personnes intervenant dans les TMD

### Moyens pédagogiques

Présentation Powerpoint  
Livret stagiaire

### Sanction de la formation

Feuilles d'émargement par demi-journée  
Acquisition de connaissances donnant lieu à la délivrance d'une attestation de formation

### Méthodes pédagogiques

Echanges avec le groupe

### Durée

7 heures (1 jour).

### Programme

La classification de l'amiante  
Les exemptions DS 168 / Quantités Limitées / Quantités Exceptées  
L'emballage et l'étiquetage des déchets contenant de l'amiante  
Le document de transport / BSDA  
Les différents régimes de transport (1.1.3.6 / ADR intégral / VRAC)  
Le chargement des engins de transport (placardage, signalisation, équipements)